

Évreux, le 11 décembre 2019

Affaire suivie par : Nathalie VINCENT
ude.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99

**Procès-verbal de la Commission de Suivi de Site (CSS)
des sociétés NUFARM (Gaillon)-SYNGENTA (Saint-Pierre-la Garenne)
et BIOGAZ (Gaillon)**

du jeudi 10 octobre 2019 à 9H 30 à la mairie de Gaillon (27600)

Participants à cette réunion :

Madame Céline GENTY, sous-préfecture des Andelys,
Monsieur Julien VILCOT, Chef de l'unité Départementale de l'Eure (UDE) de la DREAL,
Madame Nathalie VINCENT, DREAL/UDE,
Madame Félicie BAHIER, DREAL/UDE,

Monsieur Bernard LE DILAVREC, maire de Gaillon,
Madame Liliane BOURGEOIS, maire de Saint-Pierre-la-Garenne,
Monsieur Christian LORDI, maire de Port-Mort,
Monsieur BASTIDE Laure, CASE,
Monsieur PETIT Régis, CASE DGS,

Monsieur Mouloud BOUKERFA, Ingénieur génie sanitaire à l'ARS,
Monsieur Jamal WIZAGUEN Jamal, Responsable d'unité DDTM 27
Monsieur Francis PRUNELLE, Directeur Sécurité, Préfecture

Monsieur Pierre-Alain SAURIN, directeur de l'établissement SYNGENTA,
Madame Alexandra PETIT, responsable HSE de l'établissement SYNGENTA,
Madame Marie-France GUILLOTIN, responsable HSE de l'établissement SYNGENTA,
Monsieur Bernard ROULEAUX, responsable CSSCT de SYNGENTA,
Monsieur CASTA???

Monsieur Vincent GARDON, directeur de l'établissement NUFARM,
Monsieur Jean-Christophe MARYE, responsable HSE de l'établissement NUFARM,

Monsieur Julien LECANU, directeur de Biogaz
Monsieur Julien SAUVAGE, responsable HSE Biogaz Gaillon,

Capitaine Laurent GASTEBOIS, SDIS 27,

Madame Marie-Christine BARON, présidente de l'association de sauvegarde du site de Port Mort (ASSPM),
Monsieur Alain VIGOUROUX, association de sauvegarde du site de Port Mort (ASSPM),

Monsieur Bernard DEFILLON, Président de l'Association « La Sauvegarde de l'Environnement »,

Monsieur Paul MADEC, Sauvegarde de l'environnement
Adjudant Thierry BLOPCIEL, SDIS 27, Gaillon

Monsieur Eric BEHUE, directeur zone sûreté SNCF,
Monsieur Olivier LEMARCHAND, SNCF réseau Circulation,

Personnes excusées :

Madame Virginie SENE-ROUQUIER Sous-préfète des Andelys,
Madame Magali ESCANEZ, adjointe au chef du SIDPC de la préfecture de l'Eure,
Madame Brigitte SOBRINO, CCI Portes de Normandie

Sous la direction de Monsieur Julien VILCOT, chef de l'Unité Départementale de l'Eure de la DREAL Normandie a débuté le jeudi 10 octobre 2019 à 9 h 35, la Commission de Suivi de Site des sociétés NUFARM (Gaillon) et SYNGENTA (Saint Pierre la Garenne) et de BIOGAZ (Gaillon) à la Mairie de Gaillon.

Après approbation du compte-rendu de la CSS du 28 novembre 2018, Monsieur VILCOT indique que la séance va commencer par Nufarm.

I Intervention de M. MARYE – responsable HSE de l'établissement NUFARM

Monsieur MARYE de la société NUFARM présente les thèmes qui vont être développés pour le site NUFARM :

- faits marquants
- actions réalisées en 2018/2019
- actions prévues en 2019/2020 ;
- résultats environnementaux 2018/2019 : air, eau et déchets ;
- bilan du système de gestion de la sécurité.

1. Les faits marquants – incident du CO2

Les incidents

Suite à l'incident du 8 février 2019, un POI est déclenché suite à de la présence de fumée au trou d'homme d'un tampon au bâtiment de conditionnement.

La société Nufarm a notamment relevé les causes suivantes : la pompe de transfert entre la cuve de formulation et le tampon de stockage non arrêtée à la fin du transfert a engendré un échauffement d'un joint de la pompe

L'action corrective a été de sécuriser la pompe avec un arrêt automatique en cas de marche à sec.

2. Les travaux réalisés et prévus

M. MARYE fait un retour sur les travaux réalisés et prévus.

Des initiatives ont été prises sur l'environnement :

- économie d'eau, 50 % d'économie depuis la mise en place de la pompe à débit variable,
- installation de deux nouveaux stockages et remise en service de deux stockages déjà existants pour les produits finis de l'atelier fongicides et mise en place de pompe dédiée aux stockages avant conditionnement afin de diminuer la quantité de déchets,
- mise en place de stockages intermédiaires sur rétentions.

3.) Résultats environnementaux

Sur les rejets air, pas d'évolution, stable en COV. CO2 en baisse car changement de chaudière. Sur les rejets dans l'air, le site n'a pas enregistré de dépassement.

Déchets détruits et revalorisés

Le site a détruit moins de déchets en 2019 que l'année précédente. En même temps, la production est en hausse.

Echanges/Questions/réponses

M. DE FILLON demande ce que signifie le FY 19, M. MARYE explique par fiscal year (année fiscale). La quantité de déchets dangereux produite est moins importante en 2019 qu'en 2018

2/13

4. Bilan du système de gestion de la sécurité

Le groupe Nufarm a mis en place une gestion de la sécurité des procédés et de l'environnement. Ce projet, planifié sur trois ans, a commencé en septembre 2017. Ces plans d'action initiaux seront clôturés en 2020. Des actions complémentaires seront menées en fonction des audits réalisés par le groupe.

Le recyclage de la formation de l'équipe des pompiers du site a été effectué via un stage au CNPP. Le recyclage des formations à la manipulation des extincteurs a été réalisé.

Instructions des études de dangers

Identification, évolution des risques majeurs

La société Nufarm a procédé à la mise à jour de l'étude de dangers de l'atelier (fabrication de fongicides et d'insecticides). Elle n'a pas identifié de nouveau scénario d'accident majeur.

La mise à jour de l'étude de dangers de l'atelier (synthèse) a été transmise à la DREAL.

Le porter à connaissance lié au projet Century (accroissement de l'activité du site) a été remis à la DREAL et un arrêté préfectoral complémentaire a été validé en avril 2019.

Le site comptabilise 34 barrières de sécurité pour maîtriser les risques d'accident majeur.

Le groupe NUFARM réalise des audits croisés sur le thème HSE entre les sites de production européen (France, Autriche et Angleterre).

Echanges Questions/réponses

M. DE FILLON interroge sur le nombre de salariés de Nufarm. Il est répondu 4000 salariés sur l'ensemble du groupe.

- 120 personnes sur Gaillon
- 280 personnes en Angleterre,
- 180 en Autriche.

Le bilan des audits croisés sur les thèmes du système de gestion de la sécurité Nufarm Gaillon s'aligne à 86 % de satisfaction avec les exigences du groupe Nufarm.

Intervention du directeur de Nufarm après la question sur la sécurité de M. DE FILLON : un plan d'embauche conséquent a eu lieu à Gaillon.

3/13

Beaucoup d'investissements pour les nouveaux projets ce qui donne plus de poids pour le site de Gaillon au sein du groupe Nufarm.

Echanges questions/réponses

L'association de Port Mort demande à Nufarm s'il n'y a pas plus de déchets et la quantité exacte de déchets générés entraînant plus de fabrication et plus de camions

M. VILCOT évoque la capacité de production suite au projet SURF avec atteinte de la pleine capacité du site qui a nécessité un nouvel arrêté.

NUFARM répond que ce projet a comporté la réhabilitation de 2 cuves de stockage, aucun bâtiment n'a été construit pour ce projet qui vise seulement à augmenter le nombre d'heures de fabrication (passage de 3/8 en 5/8 par exemple) avec de nouvelles embauches.

Concernant les stockages NUFARM indique que les bâtiments de stockage actuels sont conservés sans augmentation de leur capacité nominale. Avant une partie des produits stockés étaient fabriqués dans d'autres usines, maintenant ce seront des produits fabriqués sur le site de NUFARM qui les remplaceront.

L'Association de Port-Mort souhaite mettre des noms sur les matières premières produites. Nufarm répond que ce sont des produits qui peuvent être inflammables et produits dangereux pour l'environnement aquatique (magasin inflammable peut contenir palettes).

M. DE FILLON insiste pour connaître la liste des produits majeurs, la liste exacte.

M. VILCOT dit qu'il existe l'arrêté préfectoral du site où figurent les types de produits classés par type de dangers avec les quantités maximales stockées.

Question de Monsieur le Maire de Port Mort sur les stockages de cette année avec les périodes de canicule.

NUFARM répond que les produits peuvent être stockés sans contrainte de stockage liée aux conditions météo. Les stockages sont sur rétention, les magasins ne sont pas climatisés.

Les associations indiquent qu'elles souhaiteraient visiter le site NUFARM suite à l'agrandissement effectué.

NUFARM répond qu'il n'y a pas eu de construction nouvelle suite au projet Surf/Century, Nufarm a la même capacité de production et ne génère pas de danger/risques nouveaux. Le projet est juste une augmentation de la capacité d'utilisation des ateliers. Il indique que cette visite peut tout à fait s'organiser.

L'association de Port Mort pose une question sur l'atelier ouvert en 2015/2016.

Nufarm indique qu'il s'agissait d'un investissement financier important mais que seulement 100 à 200 tonnes sont produites par an pour une prévision à environ 1000 tonnes par an. Ce produit sera amené à disparaître dans les années qui viennent.

M. VILCOT indique que les changements d'horaires et le projet SURF avec la réaffectation de certaines cuves ont donné lieu à une révision des études de dangers qui ont montré qu'il n'y avait pas d'augmentation du risque et que l'on restait dans l'épure définie par le PPRT.

Le capitaine Gastebois insiste sur la bonne pratique des exercices PPI auxquels il participe, l'équipe risques SDIS est basée à Gaillon prête à intervenir de suite en cas de danger, maîtrise la connaissance du risque, les exercices sont intéressants de ce point de vue.

M. VILCOT demande s'il n'y a plus de question en séance.

Le directeur de Nufarm indique que le site se développe avec le moins d'impact possible sur le voisinage et que le groupe Nufarm se porte bien.

Monsieur VILCOT invite à poursuivre la présentation pour le site de la société Syngenta.

II Intervention de monsieur SAURIN - directeur du site de la société SYNGENTA

1. Présentation du site

En matière environnementale la société Syngenta souligne qu'il n'y a pas eu de changement majeur sur le site.

Le directeur divise principalement en 2 parties : l'administratif sur le traitement des eaux et la production avec le stockage.

Echanges/Questions/Réponses

M. DE FILLON souligne la proximité des habitations.

M. SAURIN répond que ce sont essentiellement des logements appartenant au site et mis à la disposition du personnel et indique que l'effectif du site est de 166 salariés pour le site de Saint Pierre.

2. Actions pour la prévention des risques

Monsieur SAURIN présente les actions d'amélioration réalisées en sécurité industrielle et environnement :

- protection des déplacée vers
- renforcement du poste de garde occupé 24h/24,
- déplacement des fonctions de sécurité
- renforcement de l'arsenal pompiers par des pompiers internes à l'entreprise qui sont disponibles pour toute intervention,
- renforcement des portes d'accès et des châssis vitrés.

Des actions d'amélioration ont été réalisées à la station d'épuration :

- remplacement du réducteur sur un aérateur du bassin de 1000 m³,
- remplacement des passerelles dans les décanteurs,

La rénovation du site est régulière. Des actions ont été entreprises pour le traitement des eaux pour un coût total de 60 500 €.

La cheminée de la chaudière du a été remplacée pour une amélioration des rejets atmosphériques ce qui a représenté un investissement de 75 000 euros.

Des projets d'améliorations en hygiène/sécurité sont prévues en 2019/2020 :

Pépites/liquides

- remplacement des automates atelier
- mise en place de nouveaux postes soutirage (2021) →

Thiovit

- mise en place d'un nouveau lit fluidisé (2020),
- remplacement infrastructure de la tour (350 k€),

Logistique

- station de dépotage camions citernes (100 k€),

SITE

- mise en place de téléphones PTI/ATEX (130 k€),
- réhabilitation du site (route/visuel) (150 k€),

Chaque projet est soumis à la validation du groupe.

Echanges/Questions/Réponses

Est posé la question sur les investissements en matière de sécurité.

SYNGENTA indique que globalement il y a eu beaucoup de contribution pour la sécurité. De nombreux investissements ont été effectués pour la rénovation ce qui représente 6 millions d'euros d'investissement.

3. Gestion des situations d'urgence -

Madame GUILLOTIN, responsable HSE de l'établissement SYNGENTA, intervient sur la gestion des situations d'urgence et présente les exercices POI (Plan d'Opération Interne).

Un exercice POI annuel est organisé avec une équipe interne de première intervention (gestion de crise) et une équipe de seconde intervention du site (formation et entraînement) est organisé une fois par an. Le prochain est prévu en novembre.

L'exercice permet de tester l'organisation en cas d'accident :

- la prise en compte de l'alerte,
- sur le lieu du sinistre (les pompiers),
- en salle de commandement : définition de la stratégie et communication

L'exercice permet de tester les équipements de sécurité et les moyens de communication :

- formation à l'utilisation des talkies,
- barrières de fermeture du fond du Val,
- équipements d'intervention.

Il existe une cellule de crise et une cellule de commandement.

Echanges Questions/Réponses

Association Sauvegarde du site de Port-Mort parle d'une dans le système de sécurité.

Il est répondu que beaucoup de travail est fait sur :

- la communication,
- la gestion des talkies,
- le changement de process,
- l'exercice amélioré,
- le poste de garde en réfection...

Les exercices permettent de tester :

- les locaux,
- les équipes d'intervention,

Madame GUILLOTIN reprend la parole en déclinant les améliorations apportées avec les exercices :

- la mise à jour du POI
- les nouveaux équipements,
- entraînements en permanence,
- la prise en charge des victimes par le management,
- des exercices mensuels en lieu avec le CNPP (une fois/an exercice réel)
- 35 pompiers sont présents sur site,
- des journées CEPI (risques météo et incendie/sécurisation chaînes de prévention)

4. Gestion de l'environnement et développement durable

Un plan d'actions a été mis en place.

Pourquoi le groupe NEZ

- les nuisances olfactives

- impact sur l'environnement
- point sensible des riverains
- stratégie développement durable

Des personnes volontaires sont formées au groupe NEZ.

Les rôles des personnes NEZ

- être référent odeurs sur le site,
- mesurer la contribution odeurs du site dans l'environnement (4 rondes en 2019 en limite de site)
- cibler les différentes sources d'odeurs sur le site.

Comment ?

- Entraînement hebdomadaire
- 1/2 h le mardi
- 6 relevés olfactifs annuels.

Echanges questions/réponses

Existe-t'il une procédure sur les odeurs ?

Il est répondu que chaque personne ressent une intensité d'odeurs différente d'une personne à l'autre

exemple : aminés odeurs plus fortes perception différente, chacun calibre ses notes d'odeurs.

M. VILCOT dit que ATMO NORMANDIE utilise une méthode développée pour modéliser la question objective des odeurs .Ainsi à chaque odeur, un numéro est attribué,le cerveau des nez est éduqué pour reconnaître ces odeurs référentes et leur attribuer un numéro ou un nom. Ainsi une odeur sera décrite comme un mélange de 34 et 36 (correspond à une odeur) ce qui permet ensuite de rechercher la source qui émet ces odeurs .

Madame PETIT intervient pour dire que 8 personnes NEZ ont été formées au sein de SYNGENTA.

Responsabilité Sociale et environnementale

Monsieur SAURIN que c'est une volonté de SYNGENTA de s'engager dans le développement durable (usine modèle, responsable, durable...).

SYNGENTA s'engage dans 3 priorités pour 2019 :

- communication/échanges avec tout le personnel
- actions développement durable
- journée Hygiène, Santé, Sécurité industrielle, Développement durable

Une structure « développement durable » a été mise en place. Elle est volontaire et pilote.

La société s'implique localement.

L'usine a organisé une journée visite pour l'Association de Sauvegarde de Port-Mort et aux agriculteurs.

SYNGENTA souhaite travailler avec ses voisins.

Echanges questions/réponses

M. DE FILLON regrette de ne pas avoir visité l'usine de SYNGENTA.

5. Investigations sur les eaux souterraines

Madame PETIT intervient sur le suivi des eaux souterraines.

-

- poursuite du suivi régulier (prélèvement et analyse),
- analyse des causes et de la localisation des sources potentielles avec ANTEA,
- définition du plans d'actions pour traiter les causes en accord avec la DREAL
- réalisation d'une étude par un cabinet extérieur,
- communication et information des résultats des prochaines analyses.

5) Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) 2019

Le SGS permet d'évaluer principalement l'organisation et la formation.
Les principales formations retenues HSE en 2019 :

- recyclage au permis de travail – permis feu,
- formation aux risques explosion de poussières.

Le bilan SGS a recensé 500 formations en 2019 pour 100 sessions. Pour SYNGENTA, la formation est quelque chose d'important.

Les études de dangers travaillent sur les risques :

- partie stockage et inspections
- partie installations connexes → révision EDD juin 2019

Identification et évaluations des accidents majeurs avec l'étude de dangers :

- pas de nouveaux phénomènes dangereux
- plus de scénario en zone rouge.

Des audits sont organisés :

- externes
- internes
- échanges sécurité/contrôle

L'indication géographique protégée (IGP) nécessite un contrôle de sécurité mensuel.

Les audits n'ont pas révélé de non-conformités.

En 2020, sécurité et sociétaire à développer.

Les échanges sécurité ont noté 80 process de sécurités.

Syngenta est Leadership en HSE :

- **S**écurité
- **T**ous
- **A**cteur
- **R**esponsable

50 personnes ont été formées.

L'objectif 2019 de Syngenta

- engagement personnel et responsable de chacun
- sécurité pour tous

La sécurité est une priorité pour Syngenta avec le programme :

- **A**rrêt
- **R**éflexion
- **A**ction

Echanges questions/réponses

Une question est posée à l'encontre des deux sociétés sur le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) : le site SYNGENTA est en dehors des zones inondables, une étude réalisée sur le site NUFARM a permis d'identifier les zones inondables du site et les conduites à tenir.

L'association de Port Mort demande si au cas où une sirène ne fonctionne pas, un robot d'appel téléphonique est en place. Elle cite ainsi le cas de Lubrizol

- feu à 5h
- déclenchement de la sirène à 8 h

Mme le Maire de Saint Pierre la Garenne indique qu'un robot d'appel téléphonique des gens volontaires pour être appelé existe à sa demande sur sa commune. Une sirène a été mise en place à sa demande.

M. VILCOT indique que les sirènes sont testées tous les mois par les entreprises, testées régulièrement. C'est mentionné dans les PPRT qui ont été approuvés et ils sont en lignes sur internet et consultables, des cartes

Le SIDPC précise que des exercices PPI ont lieu régulièrement. Ils sont préparés sérieusement, testent la coordination des services, la perception des alertes, les services de l'État ouvrent le C.O.D, et des actions se déroulent sur le terrain.

M. le Maire de Port-Mort indique qu'il n'entend pas les sirènes,

Le SIDPC indique qu'il existe un réseau de sirènes propres aux exercices PPI et en plus des sirènes d'alerte de la population par les mairies. En cas d'événement grave, une alerte par le système GALA de toutes les mairies sur les portables est actionnée.

Monsieur VILCOT demande si l'assemblée a d'autres questions.

Il précise que la société BIOGAZ a été invitée à la Commission.

Il évoque la présentation de la société Biogaz et de ses nuisances environnementales d'odeurs et laisse la parole à monsieur le directeur.

IV Intervention de monsieur LECANU – directeur du site de BIOGAZ de Gaillon

1. Présentation de l'établissement de Gaillon

Monsieur le directeur indique que Biogaz existe dans sa volonté de production d'énergie verte. Le groupe VICTORIA auquel appartient Biogaz regroupe cinq entreprises.

Le projet Biogaz initié en 2010, a démarré en 2014 après la modification de l'arrêté préfectoral.

Des collectes de ramassage des déchets sont effectuées.

Le groupe VICTORIA importateur de déchets livre chez BIOGAZ.

Bilan 2018 des activités de la société :

- 26 108 tonnes de déchets traités,
- 1 546 214 m³ de biogaz produit,
- 4281 MW/h d'électricité produits ,
- 6948 MW/h de chaleur produite.

La collecte et la valorisation des déchets se font à proximité. Ce sont des déchets à fort potentiel méthanogène. En optant pour la méthanisation, les déchets organiques sont valorisés et ne sont plus incinérés, donc diminution de CO2 généré.

Le bilan carbone est positif.

L'entreprise génère 3 emplois, 8 à 9 équivalents temps plein. C'est une petite entreprise avec 1,3 million de chiffre d'affaires.

Le taux de matière organique est déterminé dans chaque déchet. Dans le méthaniseur se trouvent des bactéries qui découpent les matières organiques qui produisent du méthane (gaz de ville).

Les déchets mettent 50 jours pour être digérés.

Les déchets organiques produisent de par leur dégradation du biogaz capté pour être transformé par cogénération électrique revendue à EDF. L'eau est récupérée (agrément sanitaire) en énergie thermique qui alimente le réseau chaleur de la communauté de communes. Il existe un moteur de cogénération.

Les bactéries dangereuses pour la santé sont éliminées. La piscine et le collège sont chauffés à 85 % par BIOGAZ de Gaillon.

En 2018, 95 % d'énergie verte est produite par BIOGAZ.

Biogaz engendre (tri-valorisation) :

- production électricité,
- production chaleur,
- agronomique (digestats) pour agriculteurs.

Biogaz épand ses digestats au printemps et en été dans les champs, tout est contrôlé.

2. Présentation du plan d'actions sur l'impact olfactif

Biogaz réceptionne des sous-produits animaux.

Un premier plan de gestion des odeurs 2014-2018 a été créé après la modification de l'arrêté préfectoral.

Un plan de la gestion des odeurs 2019-2020 a été mis en place afin de maîtriser l'impact des odeurs :

- inspection DREAL au sujet des odeurs (mai 2019)
- modification du protocole de chargement-déchargement avec bâchage systématique des bennes (juin 2019)
- mise en place de piquage pour le dépotage direct des liquides dans les fosses sans ouverture des portes (juillet)
- audit du site et étude technico-économique pour un bâtiment de réception (août)
- mise en place d'une première couverture de la cuve digestats prévue en novembre 2019,
- mise en place d'une deuxième couverture de la cuve digestats en avril 2020 (166 k€).

Depuis l'ouverture du site, l'investissement représente un coût de 335 k€ pour la thématique odeurs.

Il est prévu que les cuves de stockage de digestats soient vidées et nettoyées avant de couvrir la première cuve fin 2019 et couvrir la deuxième en mai 2020.

Les bennes entrantes seront couvertes et des lanières seront posées sur les portes ce qui devrait également participer à diminuer la problématique des odeurs.

La société travaille des entreprises locales, a un contrat avec SANOFI pour les œufs qui produisent de l'énergie. C'est un projet global, un maximum d'investissement est engagé pour les odeurs.

Echanges questions/réponses

M. DE FILLON demande si le plan d'épandage est précis.

Il lui est répondu que l'épandage est programmé en lien avec la MIRSPAA. Beaucoup d'agriculteurs souhaiteraient pouvoir bénéficier des digestats produits comme fertilisants ce qui nécessiterait la modification du plan d'épandage (500 hectares à 2000 hectares).

Monsieur VILCOT indique que le plan d'épandages est déjà acté dans l'arrêté préfectoral de BIOGAZ. Il faudra modifier le plan d'épandage dans un nouvel arrêté préfectoral.

Pour le directeur de BIOGAZ en 5 ans d'épandage il n'y a pas eu de plaintes :

Pour M. DE FILLON dans la journée ce sont plutôt des odeurs de putréfaction avancée au moment du dépotage.

Le Directeur répond que la soupe de déchets génère des odeurs fortes et a fait mettre en place des étiquetages pour la fermeture des portes.

Une personne demande s'il y a beaucoup de mélange de matières.

Le directeur répond que chaque déchet est quantifié pour la qualité du gaz. La soupe est homogène pour faciliter le mélange des déchets.

M. VILCOT demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions.

V Intervention de Madame Nathalie VINCENT – DREAL

Madame VINCENT présente les actions de l'inspection des installations classées des sites NUFARM et SYNGENTA.

1. Inspections

a. NUFARM

Un contrôle inopiné des rejets aqueux a eu lieu du 17 septembre au 18 septembre 2018, celui-ci s'est révélé conforme et les résultats du contrôle inopiné valident les résultats de l'autosurveillance fournis par l'exploitant.

Un contrôle inopiné des rejets aqueux a eu lieu également en 2019, du 2 avril au 3 avril 2019, qui a révélé une non-conformité en Fert/Aluminium (présence de Fe dans le forage et en sortie de chaufferie et la norme de flux était en non adéquation avec la valeur requise).

En 2019, l'inspection a procédé à deux inspections de la société NUFARM

- **Inspection du 08/07/19** : cette inspection a porté sur la gestion des effluents et plus particulièrement sur la prise en compte des évolutions réglementaires : arrêté ministériel dit « RSDE » (AM 24/08/17), la Directive-Cadre « Eau » (compatibilité avec le milieu récepteur) et le BREF CWW. Une lettre de suite a été envoyée à l'exploitant portant sur 3 demandes de compléments et une observation donnant suite à un projet d'arrêté préfectoral pour 2020.
- **Inspection du 19/09/19** : L'inspection a été réalisée dans le cadre de la révision quinquennale de l'étude de dangers de l'atelier et de l'action nationale sur les mesures de maîtrise des risques. Une lettre de suite est en cours de réalisation. Aucune non-conformité n'a été relevée.

b. Syngenta

La DREAL a procédé à 3 inspections de la société SYNGENTA :

- Inspection du 14/09/18 : cette inspection a concerné la surveillance des eaux souterraines, la révision quinquennale des études de dangers , du Système de Gestion de la Sécurité et des travaux de renforcement
La lettre de suite a émis 11 observations et donné lieu à un arrêté préfectoral du 26 avril 2019.
- Inspection du 21/02/19 : L'inspection a porté sur l'instruction de l'étude de dangers relative à l'unité (produits agrochimiques solides) et sur les mesures de maîtrise des risques (MMR).
- Inspection du 30/04/19 : cette inspection a porté sur le suivi des travaux de renforcement et le doublement des fonctions de mise en sécurité
. La lettre de suite conclue à 5 écarts levés et à 2 observations.

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée de la part de l'inspection.

Un contrôle inopiné des rejets aqueux a également eu lieu du 24 avril au 25 avril 2019. Les résultats ne montrent aucun dépassement.

2. Etudes des dangers

a. NUFARM

L'inspection est revenue sur les échéances de remise des dossiers de réexamen des études de dangers :

- L'étude de dangers de l'atelier « » remise en octobre 2018, son instruction est réalisée et un arrêté préfectoral est actuellement en cours de rédaction,
- Le Porter à connaissance du « projet Century » (principalement formulation de nouveaux produits phytosanitaires) remis le 20 février 2019 a donné lieu à un arrêté préfectoral complémentaire du 16 avril 2019,
- La notice de réexamen de l'étude de dangers de l'atelier « » a été remise également le 20 février, son instruction est programmée en novembre 2019,
- Une notice de réexamen de l'étude de dangers « » présentée le 4 octobre 2019 sera à instruire.

b. SYNGENTA

L'inspection est revenue sur les échéances de remise des dossiers de réexamen des études de dangers :

- L'étude de dangers de l'atelier « » a été remise le 6 juillet 2018 → l'instruction est réalisée et fait l'objet d'un projet d'arrêté préfectoral complémentaire,
- L'étude de dangers des « » a été remise le 25 juin 2019 → elle fera l'objet d'une instruction,
- L'étude de dangers de « » → l'inspection est en attente de dossier.

Madame VINCENT précise que pour les deux sites de SYNGENTA et NUFARM des études de dangers sont déposées tous les ans.

Monsieur VILCOT précise que toutes ont été remises.

V Intervention de Madame Félice BAHIER – DREAL

Madame BAHIER présente les actions de l'inspection des installations classées du site de Gaillon de la société BIOGAZ invitée.

Trois visites d'inspection ont été réalisées depuis la mise en service de BIOGAZ en 2014 :

La première inspection de la société porte sur les mesures de maîtrise des risques, l'année 2014 est une année de démarrage progressif pour l'unité de méthanisation.

La deuxième inspection en 2018 vérifie les procédés de méthanisation et fait suite aux plaintes relatives aux odeurs.

La dernière inspection inopinée fait suite à de nouvelles plaintes et deux non-conformités majeures ont été relevées qui ont conduit à un projet de mise en demeure du 20 juin 2019.

L'exploitant doit notamment mettre en œuvre les meilleurs techniques disponibles pour limiter les odeurs.

VI Echanges divers

L'association de Port-Mort demande si une vérification a été faite depuis la mise en demeure sur le site BIOGAZ pour savoir si tout va bien.

Monsieur VILCOT précise que des visites sur site sont prévues, des mesures rapides sont prévues : bâchage des camions, mise en place de lanières au niveau des portes et création de piquages extérieurs évitant l'ouverture des portes. L'exploitant indique avoir écrit à Monsieur le Préfet une lettre d'engagement à toutes ces mesures de couvertures des cuves.

Un audit technique et une caméra infra rouge ont été réalisées pour faire l'inventaire des fuites éventuelles (odeurs) et y remédier. , remettre des joints.

Les questions de l'ordre du jour ayant été traitées, Monsieur Julien VILCOT remercie les membres et lève la séance à 15h25.

Le Chef de l'Unité Départementale de l'Eure



Julien VILCOT